

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-138

présenté par
M. Falcon

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 60, insérer l'article suivant:**

I. – Le titre II du livre II du code de l'énergie sont abrogés.

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code général des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel du député du groupe Rassemblement national propose d'abroger le dispositif relatif aux certificats d'économie d'énergie, la Cour des comptes appelant également de son côté à supprimer les certificats d'économie d'énergie, devenus un dispositif de plus en plus complexe et reposant désormais sur des règles et mécanismes multiples et instables.